

**À la proposition d'une majorité de Partis et Regroupements de partis politiques, un accord a été trouvé, dans la soirée du mercredi 12 février, entre l'Exécutif et une vingtaine de représentants de partis. Cet accord devra faciliter l'organisation prochaine des élections dans le pays, a appris l'agence Haiti Press Network.**

Le président de la **Conférence des évêques**, Chibly Langlois, a annoncé à la presse qu' « un accord a été trouvé en fin de journée de travail entre les représentants du pouvoir Exécutif et les représentants des Partis et Regroupements des partis politiques, après des heures d'échange entre les acteurs sur la thématique des [élections](#) ».

Présent dès le début des assises, le président de la République, Michel Joseph Martelly, avait quitté la salle du dialogue en fin de journée avant même que les acteurs se soient mis d'accord sur les points d'ombres, tels la formation d'une nouvelle institution électorale.

Cet **accord**, qui vise entre autres la mise en place bientôt d'un **gouvernement d'ouverture**, s'est révélé important, du point de vue électoral, pour les parties qui se sont impliquées dans le processus du dialogue inter-haïtien.

« Dans cet accord, il est convenu entre les parties, qu'une seule élection pour le renouvellement des deux tiers du Sénat, de la Chambre des députés, des municipalités et collectivités soit organisée cette année », a précisé le cardinal Langlois, dans un point presse bilan.

### Un Conseil électoral provisoire pour faire les élections et non le CTCEP

Lors des assises de deux jours (mardi 11 et mercredi 12), il a été décidé aussi que [le Collège transitoire du Conseil électoral permanent \(CTCEP\)](#) soit remplacé par un Conseil électoral provisoire (CEP), comme dans le temps.

Dans le cadre d'un compromis, le pouvoir Exécutif a agréé la demande des Partis politiques qui ont exigé la mise à pied du CTCEP.

« Les acteurs se sont mis d'accord pour que le Collège transitoire du Conseil électoral permanent devienne le Conseil électoral provisoire », a indiqué le médiateur du dialogue, son éminence Chibly Langlois.

Il a précisé toutefois : « chaque pouvoir (Exécutif, Parlement et Judiciaire) représenté au CTCEP a le droit de changer [un seul membre de leurs trois représentants](#) , au maximum ».

Les acteurs concernés ont un délai de dix jours pour mettre en branle la nouvelle machine électorale à laquelle, il revient de fixer la date des prochaines élections de cette année pour faciliter le processus de l'amendement de la Constitutionnel, a expliqué le cardinal Langlois.

Aussi, il est prévu dans l'accord un amendement de la [loi électorale 2013](#) toujours dans la perspective d'aider à l'organisation de bonnes élections dans le pays.

### Entre grognes et satisfaction, le doute persiste...

Si pour certains dirigeants de Partis politiques ayant participé au dialogue [inter-haïtien](#) , l'accord trouvé avec l'Exécutif constitue un pas vers le dénouement de la crise, pour d'autres c'est tout le contraire.

« Cet accord constitue un pas positif vers le **changement**, vers la consolidation de la démocratie dans le pays. Nous n'avons pas l'habitude de dialoguer entre nous mais pour une première fois, cela s'est bien passé même si par moment ce fut difficile [...] », s'est réjoui Mario Dupuy, conseiller du président Martelly.

Entre autres dirigeants de Partis politiques, Sauveur Pierre Etienne et Evans Paul, respectivement, coordonnateur de l'Organisation du peuple en lutte (OPL) et président de la Convention inite démocratique (KID), sont ceux de l'opposition qui pensent que l'accord est une opportunité pour résoudre les problèmes du pays en passant par les élections.

Mais, certains de leurs compagnons de route, qui ont abandonné le dialogue à mi-chemin, pensent, quant à eux, tout autrement. C'est le cas d'Edmonde S. Beauzile de la Fusion et de Maryse Narcisse de Fanmi Lavalas.

« L'accord trouvé entre les autres Partis et l'Exécutif va sombrer davantage le pays dans la crise. Malheureusement, nous avons raté une occasion pour changer l'ordre des choses... », a déclaré, aux micros des journalistes, la présidente du Parti Fusion des sociaux démocrates, Edmonde S. Beauzile, mercredi soir, en sortant de la salle où s'est tenue le dialogue.

L'Organisation politique Fanmi Lavalas, par la voix de sa coordonnatrice générale Maryse Narcisse qui, elle aussi, s'était retirée sur de la table des négociations, mercredi, parle plutôt de monologue au lieu de dialogue.

Edmonde S. Beauzile et Maryse Narcisse ont informé que leur Parti respectif n'a pas à signer l'accord final qui, disent-elles, ne répond pas à leurs aspirations.

Les Partis politiques, qui ont pris part aux assises, l'Exécutif et le Parlement doivent valider, par la signature, l'accord final, le vendredi 14 février.

Alors que le Sénat de la République conditionne la signature du document à la publication des

## Haïti-Élections : Un accord tripartite pour faciliter l'organisation des élections

Écrit par SFD/HPN

Jeudi, 13 Février 2014 13:50

---

noms des juges de la Cour supérieur des comptes et du contentieux administratif par le président Martelly. Une commission, avec des représentants des parties concernées, a été formée pour assurer le suivi.

Sylvestre Fils Dorcilus